

**PRESENTATION DE LA SITUATION DE
REFERENCE ET IDENTIFICATION DES
CIBLES INTERMEDIAIRES 2020, 2025 ET
2030 DES CIBLES PRIORITAIRES DES ODD
AU BENIN**

Juin 2017

Sigles et abréviations

Accr.	Accroissement
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la sécurité Alimentaire
ANPC	Agence Nationale de la Protection Civile
ARV	Anti-Rétroviraux
BPM	Brigade de Protection des Mineurs
CNS	Conseil National de la Statistique
CPN4	Quatrième Consultation Prénatales
DGB	Direction Générale du Budget
DGE	Direction Générale de l'Energie
DGEAU	Direction Générale de l'Eau
DGGN	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
ETVA	Enquête sur la Transition de l'Ecole vers la Vie Active
ICF	Indice de la Condition de la Femme
IDISA	Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MCA	Millénium Challenge Account
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGLAAT	Ministère de la décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire
MEEM	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire

MENC	Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples/Multiple Indicators Clusters Survey
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
MS	Ministère de la Santé
MSp	Ministère des Sports
MTC	Ministère du Tourisme et de la Culture
MTFPAS	Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales
MTN	Maladies Tropicales Négligées
OCPM	Office Central de Protection des Mineurs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations-Unies
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PNLMT	Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles
PNT	Programme National contre la Tuberculose
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
TF	Titre Foncier
TPI	Tribunal de Première Instance
VIH	Virus de l'Immuno déficience Humaine

Sommaire

Sigles et abréviations.....	2
Sommaire	4
Introduction.....	5
1. Objectifs.....	6
2. Niveau de production des indicateurs associés aux cibles priorisées.....	7
3. Situation de référence des indicateurs des 49 cibles priorisées en 2014-2015 et sources de collecte	11
4. Niveaux intermédiaires des indicateurs de cibles priorisées à l’horizon 2020, 2025 et 2030	53
5. Gestion des défis en lien avec le suivi des indicateurs des cibles prioritaires ODD	79
Conclusion	83
Annexe.....	84

Introduction

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés au sommet de l'ONU le 25 septembre 2015, sont un programme universel ambitieux qui associe les trois dimensions importantes du développement durable que sont la croissance économique, l'intégration sociale et la durabilité environnementale. Il s'agit là d'un défi pour les gouvernements qui nécessitera sans doute une nouvelle approche pour concevoir et mettre en œuvre des politiques intégrant les multiples aspects. Par exemple, le changement climatique, l'un des 17 ODD, demande une restructuration fondamentale des systèmes énergétiques mondiaux. Par ailleurs, l'augmentation des inégalités dans les pays associés à de faibles perspectives de création d'emploi conduit à des actions politiques ciblées dans bon nombre de pays.

Il est nécessaire de disposer de données et d'indicateurs fiables et actualisés afin d'identifier les progrès et disposer d'outils pratiques de résolution des problèmes. A cet effet, un cadre de suivi des indicateurs ODD doit être mis en place et renseigné par des données fiables et exhaustives. En attendant, il est important de disposer des mesures provisoires afin d'aider le pays à commencer le processus de suivi de la mise en œuvre des ODD.

Ce document a pour objectif de faciliter le suivi opérationnel des ODD au Bénin. Il présente un aspect des travaux de domestication des ODD entrepris depuis 2016 à savoir la présentation de la situation des indicateurs et l'identification des cibles intermédiaires pour les années 2020, 2025 et 2030 pour les 49 cibles prioritaires identifiées par le Bénin à partir d'un processus participatif de priorisation des cibles.

Il est important, au même moment où des efforts pour une meilleure appropriation des indicateurs se poursuivent, que les gouvernements fournissent à l'aide des données qui sont d'ores et déjà disponibles la situation des ODD dans leurs pays.

Ce rapport présente la situation des ODD au Bénin à partir des 49 cibles prioritaires. La première section présente le niveau de production des indicateurs par ODD et par ministères sectoriels. A ce niveau, trois groupes d'indicateurs ont été identifiés : les indicateurs disponibles, les indicateurs qui peuvent être produits et les indicateurs qui ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel. La deuxième section donne la situation de référence des indicateurs ainsi que la source de production. La troisième section identifie les cibles intermédiaires pour les années 2020, 2025 et 2030 et la dernière section présente les défis liés au suivi des indicateurs ODD.

1. Objectifs

Les objectifs visés par les travaux de domestication des indicateurs des cibles priorisées sont :

- donner les niveaux de référence en 2014-2015 des indicateurs des 49 cibles priorisées;
- faire une analyse de la situation (du niveau de maîtrise et de collecte) des indicateurs associés aux cibles priorisées ;
- préciser les sources de renseignement des différents indicateurs et relever les gaps existants ;
- proposer et motiver les niveaux intermédiaires (2020 ; 2025 ; 2030) des cibles prioritaires ;
- produire une note synthèse sur la gestion des défis en lien avec le suivi des indicateurs des cibles prioritaires ODD.

2. Niveau de production des indicateurs associés aux cibles prioritées

Le Ministère du Plan et du Développement à travers sa Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD et l'INSAE, ont tenu des ateliers nationaux de concertations sur les Objectifs de Développement Durable spécifiques pour le Bénin. Il ressort que sur 169 cibles des 17 ODD, 49 sont identifiées comme prioritaires pour le pays.

La prise en compte de ces cibles prioritées sera d'un apport considérable pour la mise en œuvre de l'agenda de développement Post-2015 au Bénin, tant à l'échelle nationale que locale.

La mesure et le suivi des progrès exigeront une disponibilité des données officielles de qualité et à bonne date, y compris les données désagrégées.

La disponibilité des données pour les indicateurs des cibles prioritaires des ODD est relativement moyenne au Bénin. En effet, sur 168 indicateurs des cibles prioritaires retenues, 82 sont actuellement disponibles, 23 peuvent-être produits et 63 ne peuvent pas être produits compte tenu du dispositif actuel de collecte. L'examen du niveau de production des indicateurs par ODD montre que la disponibilité des données est bonne pour les indicateurs des ODD1, ODD2, ODD3, ODD4, ODD5 et ODD8 et les gaps les plus importants en matière de statistiques concernent les ODD liés aux inégalités, à la ville et aux communautés, aux modes de consommation et de production, aux changements climatiques et à la vie aquatique et terrestre. Toutefois, pour les ODD6, ODD7 et ODD16, les données restent faiblement disponibles pour suivre les indicateurs. En effet :

- ODD 1, sur 6 indicateurs associés aux cibles prioritées, 3 sont disponibles, 1 peut-être produit et 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel.
- Quant à l'ODD 2, sur 7 indicateurs associés aux cibles prioritées, seulement 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel et 5 sont actuellement disponibles.
- L'ODD 3 qui enregistre le plus grand nombre d'indicateurs a relativement aussi le plus grand nombre d'indicateurs disponibles. En effet sur 30 indicateurs, 21 indicateurs sont disponibles, 2 peuvent-être produits et 7 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel

- En ce qui concerne l'ODD 4, sur 20 indicateurs associés aux cibles prioritées, 12 indicateurs sont disponibles, 3 peuvent-être produits et 5 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel de production des données.
- Pour l'ODD5, sur les 4 indicateurs retenus, 2 sont actuellement disponibles et 2 peuvent-être produits avec le dispositif actuel.
- Au niveau de l'ODD 6, on note un total de 7 indicateurs associés aux cibles prioritées dont 3 sont disponibles et, 4 ne pouvant pas être produits avec le dispositif actuel de collecte de données.
- Au niveau de l'ODD 7, on note un total de 4 indicateurs associés aux cibles prioritées dont 2 sont disponibles et, 2 ne pouvant pas être produits avec le dispositif actuel de collecte de données.
- Pour l'ODD 8, 6 indicateurs sont disponibles, 4 peuvent-être produits et 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif de 12.
- Pour l'ODD 9, 7 sont disponibles, 2 peuvent-être respectivement produits et 11 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif de 20.
- Aucun indicateur n'est actuellement disponible pour les ODD 10, ODD 11, ODD 12. Par contre, peuvent-être produits 2 indicateurs pour l'ODD10, 1 indicateur pour l'ODD 11 et également 1 indicateur pour l'ODD 12.
- Concernant l'ODD 13, 5 sont disponibles et 1 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif 6.
- Concernant l'ODD 14, 3 sont disponibles et 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif 5.
- Concernant l'ODD 15, 5 sont disponibles et 6 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif 11.
- Concernant l'ODD 16, 8 sont disponibles, 5 peuvent-être respectivement produits et 9 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif 22.

Tableau 1 : Niveau de production des indicateurs selon les objectifs de développement durable

Objectifs de Développement Durable	Disponibilité de l'indicateur			Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	3	1	2	6
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	5		2	7
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	21	2	7	30
ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	12	3	5	20
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	2	2		4
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	3		4	7
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	2		2	4
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	6	4	2	12
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	7	2	11	20
ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre		2	1	3
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		1	6	7
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables		1	3	4
ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	5		1	6
ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	3		2	5
ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	5		6	11
ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	8	5	9	22
Total	82	23	63	168

À l'échelle sectorielle, à l'exception de l'éducation et de la santé, il existe encore des gaps importants en matière de données pour les secteurs, comme l'environnement, la décentralisation et la sécurité publique. Les données sont également incomplètes dans les autres secteurs ce qui constitue une contrainte majeure à la mesure des progrès pour l'après-

2015. Par conséquent, la disponibilité des données désagrégées sera importante pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques fondées sur des preuves.

La principale structure identifiée pour la production des indicateurs en terme de disponibilité est l'INSAE (29 indicateurs sur les 82 disponibles) soit environ 35% des disponibilités totales. On note toutefois au niveau de cette structure que sur les 57 indicateurs qu'elle est censée produire outre les 29 indicateurs disponibles, 13 autres peuvent-être produits.

Tableau 2 : Niveau de production des indicateurs selon la structure identifiée pour la production

Structures	Disponibilité de l'indicateur			Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	
INSAE	29	13	15	57
INSAE et MICA			1	1
INSAE et MJL		1		1
MAEC	1	1	1	3
MAEP	1		1	2
MAEP et INSAE			1	1
MCVDD	8		5	13
MCVDD et INSAE			2	2
MCVDD/INSAE			4	4
MDGLAAT-ANPC	1		1	2
MDN	1			1
MEEM-DGE	1			1
MEEM-DGEAU	3		2	5
MEF		2		2
MEMP	4		1	5
MENC	2		5	7
MESRS	1	1	2	4
MESRS et INSAE			1	1
MESTFP			3	3
MIC			1	1
MISP	4		2	6
MISP (DGPN;DGGN;BPM);MJL (DPP);INSAE			1	1
MISP (OCPM)/MJL			2	2
MIT	5	1	3	9
MJL	4		3	7
MS-DPP	8	2	4	14
MS-PNLMT	4		2	6
MS-PNT	1			1
MTC	2			2
MTFPAS	2	2		4
Total général	82	23	63	168

3. Situation de référence des indicateurs des 49 cibles priorisées en 2014-2015 et sources de collecte

ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Trois cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 1.2, Cible 1.3 et Cible 1.4.

La pauvreté est un phénomène de masse à facettes multiples au Bénin. En référence au seuil de pauvreté calculé en 2015¹, la proportion de personnes vivant en dessous de ce seuil s'est accrue de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015.

La proportion de la population qui cumule les différentes formes de pauvreté (Pauvreté monétaire et non monétaire) est estimée à 15,3% en 2015 contre 13,6% en 2011, soit une hausse de 1,7 point. Les personnes de cette classe sont pauvres sans ambiguïté, puisqu'ils ont à la fois de faibles dépenses de consommation et des privations en termes d'actifs et de conditions de vie.

Au niveau foncier, la sécurité foncière est loin d'être assurée au vu des résultats observés en 2015. La proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs est encore très faible. Cette proportion est évaluée en 2015 à 4,39%.

Tous les indicateurs liés à l'ODD1 s'appuient sur les données de l'enquête EMICoV, dont la production est souvent assurée grâce au financement des donateurs. Les retards dans l'affectation des ressources ou le manque de ressources financières pour mener des enquêtes ont des répercussions négatives sur la production régulière de données fiables.

¹ En 2015, le seuil de pauvreté était de 148 138 FCFA

Tableau 3 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 1

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	2015	40,1	%	INSAE	Département, sexe et âge CM
	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	2015	15,3	%	INSAE	Département, Sexe et Age du CM
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale				INSAE	Département, Statut de pauvreté, sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail et personnes vulnérables)
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	2015		%	INSAE	Département, statut de pauvreté, sexe, groupes vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes)
	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs	2015		%	INSAE	Département, sexe et par type d'occupation de la parcelle/terre
	1.4.3 Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs	2015	4,39			Département, mode d'acquisition et par type d'occupation de la parcelle/terre

ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Trois cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 2.1, Cible 2.2 et Cible 2.3.

Le Bénin est relativement autosuffisant pour les céréales (à l'exception du riz) et les racines et tubercules, mais il est fortement dépendant des importations de produits d'origine animale. L'insécurité alimentaire observée dans certaines régions du pays est liée à des disponibilités alimentaires inégalement réparties et à une forte incidence de pauvreté dans un contexte récurrent de hausse des prix des denrées alimentaires de base. En effet, 22,7% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté alimentaire en 2015. Du point de vue de l'insécurité alimentaire, il convient de noter qu'environ 20,2% des ménages sont concernés en 2015.

Bien que s'améliorant, l'état nutritionnel des enfants au Bénin est des moins reluisants de la sous-région et témoigne de l'impact de la pauvreté sur une partie importante de la population. Plusieurs enquêtes nutritionnelles menées dans le pays ont confirmé l'existence de toutes les formes de malnutrition protéino-énergétique chez les enfants de 0 à 5 ans. Certes, des progrès ont été enregistrés en matière de malnutrition chronique ou retard de croissance (37% en 2008 (AGVSAN, 2008) à 34,4% en 2014 (MICS, 2014)). Quant à la malnutrition aigüe ou émaciation, le taux est resté stable sur la période. Il est passé de 4,7% en 2008 à 4,6% en 2014.

Par ailleurs, le volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière est estimé à 120% en 2015.

Les sources de données au niveau de l'ODD2 sont les enquêtes (EDS et MICS) et les données issues des sources administratives du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Tableau 4 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 2

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation				INSAE	Département, sexe et groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes)
	2.1.2 incidence de la pauvreté alimentaire	2015	22,7	%	INSAE	Département, Sexe et Age du CM
	2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	2015	20,2	%	INSAE	Département, Sexe et Age du CM
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	2014	34	%	INSAE	Département et sexe
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	2014	4,5	%	INSAE	Département et sexe
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2015	120	%	MAEP	Département, sexe et de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires	2015	ND	FCFA	MAEP	Département, sexe et le statut d'autochtone

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cinq cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 3.1, Cible 3.2, Cible 3.3, Cible 3.4 et Cible 3.7.

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

La réalisation de la cible 3.1 est mesurée à travers trois indicateurs que sont : le taux de mortalité maternelle, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié et la proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4).

Au Bénin, selon les résultats de l'enquête MICS 2014, le taux de mortalité maternelle est de 347 décès pour 100000 naissances vivantes en 2014 contre 397 décès pour 100000 naissances vivantes en 2006, soit une réduction de 50 points entre 2006 et 2014. Malgré la baisse observée au niveau de cet indicateur, il est encore à un niveau très élevé et sa tendance évolutive reste loin de celle préconisée pour les ODD (au-dessous de 70 pour 100000 naissances vivantes en 2030).

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifiés est l'un des principaux indicateurs de progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle. Au Bénin en 2014, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié s'établit à 77,2%. La valeur de cet indicateur était estimée à 81% en 2011. On note donc une diminution de près de 4 points entre la période 2011, 2014.

Le troisième indicateur retenu au niveau national pour mesurer le progrès réalisé au niveau de la cible 3.1 est la proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4). En se référant à l'année 2014, la proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) au Bénin est de 58,8%.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans

La cible 3.2 est évaluée à l'aune de quatre indicateurs à savoir (1) le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, (2) le taux de mortalité néonatale, (3) le taux de couverture vaccinale complète et (4) la létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans.

Au Bénin le taux de mortalité infanto-juvénile a évolué de 160 pour mille en 2001 à 115 pour mille en 2014. Malgré cette évolution à la baisse du taux de mortalité infanto-juvénile, beaucoup d'efforts restent à mobiliser pour l'atteinte de la cible 3.2 en 2030.

Selon les résultats de l'enquête MICS réalisée en 2014, durant les quinze dernières années, il y a eu une baisse de la mortalité infantile, surtout la composante néonatale (42 pour mille sur la période 10-14 années précédant l'enquête à 38 pour mille au cours des cinq années précédant l'enquête). Quant au taux de couverture vaccinale complète, il s'établit à 41,1% en 2014.

Le paludisme demeure la principale cause de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans. Les résultats issus de l'enquête MICS réalisée en 2014 montrent que 23 pour cent d'enfants de 0-59 mois ont eu de la fièvre au cours des deux semaines précédant l'enquête malgré les multiples actions qui ont été menées pour lutter contre cette maladie. Il faut noter qu'en 2015, le taux de létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans est de 2,108 pour mille.

Cibles 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Les progrès réalisés au niveau de la cible 3.3 sont appréhendés à travers les indicateurs suivants le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes principaux groupes de population séronégatives, le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant, le taux de couverture en ARV des PVVIH, l'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants, l'incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants, le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires (A désagréger par MTN), la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique, la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose, la proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomias, la proportion de la

population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases et la proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome.

Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est estimé à 7,62% en 2014. Selon les données de l'annuaire des statistiques sanitaires de 2015, l'incidence de la tuberculose s'élève à 31 pour 1 000 habitants. Concernant le paludisme, l'incidence s'établit à 15,5 pour 1 000 habitants. La situation de l'incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants en 2015 s'établit à 23,4.

La proportion de la population vivant dans les zones endémiques en 2015 est respectivement de 22,91%, 47,23%, 6,18% et 7,75% pour la filariose lymphatique, l'onchocercose, des schistosomiasis et des géo helminthiases.

Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

L'évaluation de cette cible sera mesurée à travers 7 indicateurs retenus au niveau national. Le taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques ; la létalité liée aux maladies cardiovasculaires dont le taux est évalué en 2015 à 15 pour 10000 habitants ; la létalité liée au cancer estimée en 2015 à 4 pour 10000 habitants ; la létalité liée au diabète qui s'élève à 2 pour 10000 habitants en 2015 ; la létalité liée aux maladies respiratoires chroniques qui s'établit à 3 pour 10000 habitants en 2015 ; la létalité liée au suicide ; la proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine et enfin, le taux de mortalité par suicide.

Cible 3.5 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

La cible 3.5 est évaluée à travers deux indicateurs retenus au niveau national. Une faible prévalence contraceptive induit une fécondité élevée en particulier chez les adolescentes. En effet, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est estimée à 12,5% en 2014 et le taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge est de 19,6% pour la même année.

Tableau 5 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 3

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	2014	347	100 000	INSAE	
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2014	77,2	%	INSAE	Département
	3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2014	58,8	%	INSAE	Département
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2014	115	‰	INSAE	Département et sexe
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	2014	38	‰	INSAE	Département et sexe
	3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	2014	41,6	%	INSAE	Département et sexe
	3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2015	2,108	‰	MS-DPP	
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes principaux groupes de population séronégatives				MS-DPP	sexe, âge et principaux groupes de population
	3.3.2 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives					sexe et par âge et par groupe de population
	3.3.3 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	2014	7,62	%	MS-DPP	
	3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH	2014		%	MS-DPP	
	3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	2015	31	1 000	MS-PNT	
	3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2015	15,5	%	MS-DPP	
	3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	2015	23,4	%	MS-DPP	

	3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	2015		%	MS-PNLMT	MTN
	3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	2015	22,91	%	MS-PNLMT	
	3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	2015	47,23	%	MS-PNLMT	
	3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés	2015	6,18	%	MS-PNLMT	
	3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases	2015	7,75	%	MS-PNLMT	
	3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome	2015		%	MS-PNLMT	
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques				MS-DPP	
	3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	2015	15	10 000	MS-DPP	
	Létalité liée au cancer	2015	4	10 000	MS-DPP	
	3.4.3 Létalité liée au diabète	2015	2	10 000	MS-DPP	
	3.4.4 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	2015	3	10 000	MS-DPP	
	3.4.5 Létalité liée au suicide				MS-DPP	
	3.4.6 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine					
	3.4.7 Taux de mortalité par suicide				MS-DPP	
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2014	12,5	%	INSAE	
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	2014	19,6	%	INSAE	

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Trois cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 4.1, Cible 4.4 et Cible 4.5.

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

L'évaluation des progrès réalisés au niveau de cette cible est assurée par 11 indicateurs. D'importants progrès ont été réalisés à tous les niveaux du système éducatif béninois. Ainsi en 2014, la proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture est établit à 90,4%. Au vu de ce résultat et de l'évolution de la tendance, le pays pourrait atteindre les 100% d'ici 2030. La proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique estimé en 2014 est de 66,5% alors que la proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture s'élève à 48,3% pour la même année. Quant à la proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques, on note en 2014 60,2%.

Le taux net de scolarisation au Bénin a connu une légère augmentation de 2 points de pourcentage entre 2010 et 2014. En effet, de 72,9% en 2010, le taux net de scolarisation est passé à 74,9% en 2014. Sur la base des résultats des données de MICS 2014, la proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est de 70,5% alors que le taux brut de scolarisation dans le secondaire et le taux net de scolarisation dans le secondaire était respectivement de 61,5% et 44%.

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Cinq indicateurs ont été retenus au niveau national pour la mesure de l'évaluation de la cible 4.5 et les données de référence sont disponibles pour deux de ces indicateurs: il s'agit l'indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire dont la valeur en 2015 est 0,797 et l'indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire estimé à 0,609 en 2015.

Tableau 6 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 4

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2014	90,4	%	MEMP	sexe T/F/G
	4.1.2 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique	2014	66,5	%	MEMP	sexe T/F/G
	4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2014	48,3	%	MEMP	sexe T/F/G
	4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	2014	60,2	%	MEMP	sexe T/F/G
	4.1.5 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2015	38	%	MESTFP	sexe T/F/G
	4.1.6 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques,	2015	10	%	MESTFP	sexe T/F/G
	4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire	2014	74,9	%	INSAE	
	4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	2014	70,5	%	INSAE	
	4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire	2013	96,6	%	INSAE	
	4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire	2015	61,5	%	INSAE	
	4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire	2014	44	%	INSAE	
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication			%	INSAE	type de compétence
	4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC			%	MESTFP	
	4.4.3 Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle			%	MESRS	
	4.4.4 Nombre de diplômés en formation professionnelle (CQM, CQP, AQP)			unité	MESTFP	
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et	4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	2015			INSAE	

assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	2015	0,797		INSAE	
	4.5.3 Indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire	2015			INSAE	
	4.5.4 Indice de parité (Rural /Urban) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	2015	0,609		INSAE	
	4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	2014	0,32		MESRS	

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Deux cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 5.1 et Cible 5.5.

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

L'analyse des performances dans le domaine de la réduction des inégalités du genre révèle que l'Indice de la Condition de la Femme (ICF), une composante de l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA)² est passé de 0,655 en 2011 à 0,607 en 2015. Cette baisse de l'indice montre que des efforts restent à fournir pour le changement en matière de réduction des inégalités,

Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Les politiques en faveur des femmes méritent d'être renforcées, car la prise en compte du genre à tous les niveaux de la vie socioéconomique et politique est faiblement observée. En 2014, la proportion de femmes occupant des postes de direction est estimée à 11,4%.

² Cet indicateur est conçu par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA)

Tableau 7 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 5

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe				MTFPAS	
	5.1.2 Indice de la Condition de la Femme	2015	0,607	1	MTFPAS	Volet
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	2015	7,2	%	MTFPAS	
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	2015	11,4	%	MTFPAS	

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Quatre cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 6.1, Cible 6.2, Cible 6.4 et Cible 6.5. La disponibilité de données de référence est relativement bonne pour l'ODD6.

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) tant en zone urbaine que dans les milieux ruraux, est celui où le Bénin peut se prévaloir d'avoir réalisé au cours des dix dernières années des performances encourageantes à l'échelle de la région africaine, avec la mise en œuvre d'approches et d'initiatives innovantes à envier. En effet, en matière d'accès à l'eau potable, la situation au niveau national a été marquée par une constante évolution depuis l'adoption du Budget Programme en 2002 par le secteur de l'Eau.

Les modalités d'approvisionnement en eau potable étant différenciées en milieu rural et en milieu urbain, l'analyse des tendances des indicateurs est présentée selon chaque sous-secteur

Il faut noter que malgré l'engagement du gouvernement à faciliter l'accès en eau potable à toute la population, beaucoup d'efforts restent encore à être mobilisés surtout en milieu rural pour l'atteinte de la cible en 2030. On observe une large différence entre le taux de desserte en eau potable en milieu urbain et celui en milieu rural. En effet, en 2015 le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est de 84% tandis que ce taux est estimé à 45,8% en milieu rural. Ainsi moins de la moitié de la population vivant en milieu rural a accès à l'eau potable.

Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Les progrès réalisés au niveau de la cible 6.5 seront mesurés par le seul indicateur retenu au niveau national : le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) dont sa valeur est estimée à 35% en 2015.

Tableau 8 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 6

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2015			INSAE	
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	2015	84	%	MEEM-DGEAU	
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	2015	45,8	%	MEEM-DGEAU	
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	2015		%	INSAE	
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau				MEEM-DGEAU	
	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	ND	ND	ND	MEEM-DGEAU	
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	2015	35	%	MEEM-DGEAU	

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Une seule cible a été identifiée comme prioritaire pour le pays : Cible 7.1. Sur quatre indicateurs associés à cette cible, deux ont de valeurs de référence renseignées.

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Depuis quelques années, la situation énergétique se caractérise par : un déficit énergétique chronique et une mauvaise qualité des services.

En effet, le Bénin est confronté, depuis une dizaine d'année à une crise énergétique dont la manifestation visible est le délestage de longue durée. La vulnérabilité du système des approvisionnements en énergie électrique au Bénin se traduit par un déficit cyclique des puissances disponibles dues aux défaillances de l'offre d'énergie électrique au niveau de la sous-région; la faible capacité interne de production induisant une grande dépendance vis à vis des pays voisins (Côte-d'Ivoire, Ghana et Nigéria) pour la satisfaction des besoins en électricité.

Du point de vue accès des populations à l'électricité, les récentes statistiques révèlent un faible taux d'accès des ménages au service de fourniture d'électricité, particulièrement en zones rurales. En effet, le taux d'électrification est de 33,18% et seulement 38,8% de la population ont accès à l'électricité en 2015.

Tableau 9 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 7

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2015	38,8	%	INSAE	
	7.1.2 Taux d'électrification	2015	33,18	%	MEEM/DGE	
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson	2015	ND		INSAE	
	7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage	2015	ND		INSAE	

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Quatre cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 8.2, Cible 8.3, Cible 8.5 et Cible 8.9. Il faut noter à ce niveau que 50% des indicateurs de la cible ont des données de référence renseignées.

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

Le seul indicateur de cette cible est le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi dont la valeur en 2015 est 17,5%.

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Les résultats de l'enquête ETVA 2014 montrent que les emplois occupés par les jeunes restent précaires. En effet, le pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier est encore très faible (6,5%).

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Le chômage constitue, depuis une décennie, une préoccupation importante pour les gouvernements des pays en voie de développement. Au Bénin les performances économiques, bien qu'étant au-dessus de 2 pour cent, n'ont pas permis de créer les conditions nécessaires pour absorber la main d'œuvre disponible sur le marché.

La population à la recherche d'un emploi est d'environ 2,3% selon l'EMICoV-2015, de même tendance que celui de l'année 2011 (de l'ordre de 2,6%) et de l'année 2006 (de l'ordre de 2,1%). Plus du tiers (39%) des personnes actives occupées sont touchées par le sous emplois visible

Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Sur six indicateurs de cette cible, seulement deux indicateurs ont de valeur de référence disponible.

Au cours des dernières années, des avancées notables ont été observées dans le domaine du tourisme avec une augmentation significative des infrastructures d'accueil et des sites touristiques. On note une progression sensible du nombre de touristes visitant le Bénin entre 2010 et 2015. En effet, le taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques est de 0,54% en 2015 et la part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat estimée à 0,13% en 2015.

Tableau 10 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 8

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	2015	17,5	%	INSAE	
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	2015		%	INSAE	
	8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2014	6,5	%	INSAE	
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés	2015			INSAE	Profession, âge, sexe et handicap
	8.5.2 Taux de chômage	2015	2,3		INSAE	Age, sexe et handicap
	8.5.3 Taux de sous-emploi visible	2015	39		INSAE	Profession, âge, sexe et handicap
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total				INSAE	
	8.9.2 Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme				INSAE	
	8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois				INSAE	
	8.9.4 Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme, par sexe				INSAE	
	8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2015	0,54	%	MTC	
	8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	2015	0,13	%	MTC	

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Trois cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 9.1, Cible 9.2 et Cible 9.5. La disponibilité des données est relativement faible au niveau de cette cible.

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Depuis 2010, le réseau ferroviaire n'est plus exploité pour le transport de personnes et l'exploitation est faible pour le transport des marchandises. Le trafic fret ferroviaire s'élève à 36677 tonnes en 2014.

Quant au transport aérien, le trafic passager au départ des aéroports du Bénin est de 260 555 passagers en 2015 et le trafic fret aérien est chiffré à 8353 tonnes.

En matière de trafic maritime, Le trafic total des marchandises en tonnes métriques a connu une augmentation entre 2012, 2015. En effet, le transport de marchandises au port est de 9 374 127 tonnes en 2015 contre 7 434 468 tonnes en 2012.

La réalisation d'infrastructures routières constitue une des priorités pour le gouvernement, qui s'emploie à désenclaver de nombreuses localités, à faciliter la circulation en toute sécurité, le bon écoulement des marchandises, à rendre l'accès aux marchés facile pour les populations. Malgré les efforts fournis par le gouvernement ces dernières années dans ce domaine, le taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières évalué à 9% en 2015

Tableau 11 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 9

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	2015		Pourcentage	MIT	
	9.1.2 Indice d'état du réseau routier	2015		Pourcentage	MIT	
	9.1.3 Trafic fret ferroviaire	2014	36 677	Tonne	MIT	
	9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	2015	260 555	Nombre	MIT	
	9.1.5 Trafic fret aérien	2015	8353000	Kilogramme	MIT	
	9.1.6 Transport marchandises au port	2015	9 374 127	Tonne	MIT	
	9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau	2017		Nombre	MIT	

	9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	2015	9%	Pourcentage	MIT	
	9.1.9 Temps moyen de passage des marchandises au port			Jour	MIT	
	9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois	2016	0	%	MENC	
	9.1.11 Taux de pénétration de la RNT	2016	0	%	MENC	
	9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers			%	MENC	
	9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe			%	MENC	
	9.1.14 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe			%	MENC	
	9.1.15 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit			%	MENC	
	9.1.16 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens			%	MENC	
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	2015		%	INSAE et MICA	

intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	2015		%	INSAE et MICA	
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB				INSAE et MESRS	
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants				MESRS	

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Trois cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 10.1, Cible 10.2 et Cible 10.3. Aucune information n'est disponible pour la situation de référence.

Tableau 12 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 10

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population				INSAE	
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap				INSAE	
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme				INSAE	

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Trois cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 11.1, Cible 11.3 et Cible 11.5. Aucune information n'est disponible pour la situation de référence.

Tableau 13 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 11

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats				INSAE	
	11.1.2 Proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire	2015	ND	%	MCVDD et INSAE	
	11.1.3 Proportion de logements sociaux et économiques occupés	2015	ND	%	MCVDD et INSAE	
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique				MAEP et INSAE	
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique					
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2015	ND	nb	MDGLAAT-ANPC	
	11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques	2015	ND		MISP	

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Quatre cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 12.2, Cible 12.5, Cible 12.7 et Cible 12.58. Aucune information n'est disponible pour la situation de référence.

Tableau 14 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 12

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB				INSAE	
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés				MCVDD	
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Mise en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics				MEF	
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	18.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants				MEMP	

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Une seule cible a été identifiée comme prioritaire pour le pays : Cible 13.1. Aucune information n'est disponible pour la situation de référence.

Tableau 15 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 13

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe				MDGLAAT-ANPC	
	13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	0,00046	100 000	MDGLAAT-ANPC	
	13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes			100 000	MDGLAAT-ANPC	
	13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	6,8	100 000	MDGLAAT-ANPC	
	13.1.5 Dégâts pour cultures détruites	2008	15 498	hectare	MDGLAAT-ANPC	
	13.1.6 Dégâts pour animaux décédés	2008	3 190	Nombre	MDGLAAT-ANPC	
	13.1.7 Dégâts pour infrastructures détruites	2008	16	unité	MDGLAAT-ANPC	

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Deux cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 14.2 et Cible 14.5.
Aucune information n'est disponible pour la situation de référence.

Tableau 16 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 14

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques				MIC	
	14.2.2 Superficie de zones économique marine	2011	200	Miles marin	MCVDD	
	14.2.3 Plateau continental	2011	3 100	Km ²	MCVDD	
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	2015	ND	Ph	MCVDD	
	14.5.2 Superficie des aires marines protégées	2011	27 208	Km ²	MCVDD	

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Trois cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 15.1, Cible 15.2 et Cible 15.3. Aucune information n'est disponible pour la situation de référence.

Néanmoins les superficies ont été trouvées pour les indicateurs 15.1.2 et 15.1.3. En 2011, le Bénin disposait de 1 179 354 km² de biodiversité terrestre et en 2013, 2 661 578 km² de biodiversité des eaux douces.

La superficie de terres dégradées en 2010 est de 30 060 km².

Tableau 17 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 15

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	2015	ND	%	MCVDD	
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées	2015	ND	%	MCVDD	type d'écosystème
	15.1.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées	2015	ND	%	MCVDD	type d'écosystème
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts				MCVDD	
	15.2.2 Proportion des espaces forestiers dégradés et restaurés ;	2015	ND	%	MCVDD et INSAE	
	15.2.3 Proportion des écosystèmes forestiers gérés conformément à un plan d'aménagement participatif	2015	ND	%	MCVDD et INSAE	
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	2015	ND	%	MCVDD et INSAE	
	15.3.2 Proportion du littoral proposé					
	15.3.3 Couverture des sols	2010	68 407	Km ²		
	15.3.4 Productivité des terres	2010	22 129	Km ²		
	15.3.5 Stocks de carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol	2010	2 443 869	tonne		

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cinq cibles ont été identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 16.2, Cible 16.3, Cible 16.5, Cible 16.6 et Cible 16.9. La disponibilité des données est faible pour les indicateurs sélectionnés au niveau de cet objectif.

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

La violence entrave le développement, les capacités d'apprentissage et les performances scolaires de l'enfant. Elle inhibe les relations positives, provoque une faible estime de soi, la détresse et la dépression émotionnelles.

Les résultats de l'enquête Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS), révèle que 91,1% des enfants âgés de 1 à 17 ans ont subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligé par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent l'enquête. On note seulement 82 plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire.

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Selon l'annuaire statistique de la justice, le ratio habitants/magistrat a connu une hausse en 2014 (67 669habitants pour un magistrat) par rapport à 2012 (60 132 habitants pour un magistrat).

Les prisons civiles restent marquées par une surpopulation carcérale avec un taux de 2,1% des détenus en attentes de jugement en 2014.

Du fait de la mise en service de nouveaux tribunaux construits dans certaines communes avec l'appui financier de MCA Bénin, la distance moyenne parcourue par les justiciables a connu une baisse entre 2010, 2014. En effet, elle est passée de 49,66 km en 2010 à 13,42 km en 2014.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

Le défaut d'enregistrement à la naissance est une violation du droit inaliénable de l'enfant à bénéficier d'une identité et d'une nationalité dès sa naissance et à être considéré comme un

membre à part entière de la société. L'enregistrement des naissances est alors un moyen fondamental de garantir ces droits pour les enfants. Les résultats de l'enquête MICS de 2014 donne des chiffres encourageant. En effet, sur le plan national, la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil est estimé à 84,8% en 2014. Avec la continuité des bonnes pratiques dans ce domaine, la cible sera atteinte à l'horizon 2030.

Tableau 18 : Situation de référence des indicateurs de l'ODD 16

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence				Niveau de désagrégation
		Année	Valeur	Unité	Source	
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	2015	91,1	%	INSAE	
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	2015			MISP (OCPM)/MJL	
	16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	2015			MISP (OCPM)/MJL	
	16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans				INSAE	
	16.2.5 Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	2015	82		MJL	
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	2015		%	MISP (DGPN;DGGN;BP M);MJL (DPP);INSAE	
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2014	2,1	%	MJL	
	16.3.3 Distance moyenne au TPI	2014	13,42	Km	MJL	
	16.3.4 Ratio magistrat/habitant	2014	67669		MJL	
	16.3.5 Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part					
	16.3.6 Nombre de participation du Bénin aux opérations de maintien de la paix	2014	6	Unité	MJL	
	16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure					
	16.3.8 Niveau de satisfaction du justiciable	2014	70	%	MJL	

	16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits	2014	1 127	Homme	Défense	
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015		%	INSAE	
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015		%	INSAE	
	16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé	2015		%	MJL	
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	2015			DGB/MEF	
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	2015		%	INSAE	
	Indice de perception de la gouvernance	2015			INSAE et MJL	
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	2015	84,8	%	INSAE	Age
	16.9.2 Délai moyen de traitement des documents consulaires (actes d'état civil)					

4. Niveaux intermédiaires des indicateurs de cibles priorisées à l'horizon 2020, 2025 et 2030

L'objectif de cette section est de présenter les cibles des indicateurs en 2020, 2025 et 2030 afin d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs par le pays. Il est basé sur l'historique des indicateurs nécessaires pour le suivi des différentes cibles prioritaires pour le Bénin. Cet exercice a permis de mettre en exergue la difficulté de renseigner les indicateurs dans le temps.

A la fin, il faut noter que six (06) objectifs (ODD 10, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14 et ODD 15) ne disposent pas de cibles intermédiaires. En ce qui concerne les autres ODD, certaines cibles priorisées n'ont pas de valeurs intermédiaires. Les valeurs intermédiaires ont été calculées à partir du rythme d'évolution des indicateurs dans le passé avec le taux d'accroissement moyen annuel.

Encadré 1 : description de la méthodologie

A partir des valeurs passées de l'indicateur, il a été calculé quatre (04) taux d'accroissement annuel moyen : (1) taux d'accroissement moyen annuel sur la période ancienne ; (2) taux d'accroissement moyen annuel sur la période récente ; (3) taux d'accroissement moyen annuel sur la période de disponibilité des valeurs et (4) taux d'accroissement à partir d'un scénario moyen.

Les données collectées sont disponibles de 2006 à 2015. Il a été choisi dans la plupart des cas : la plage 2006-2011 comme la période ancienne et la plage 2011-2015 comme la période récente. Pour certains indicateurs, le scénario moyen est la tendance d'évolution observée sur une période présentant une cohérence interne aux données.

Certaines valeurs aberrantes ont été éliminées dans le calcul du taux d'accroissement pour éviter des rythmes d'accroissement ne reflétant pas la situation réelle.

La formule du taux d'accroissement annuel moyen utilisé est le suivi :

$$R = \sqrt[n]{\frac{V_{t+n}}{V_t}} - 1 \text{ où } V_{t+n} \text{ et } V_t \text{ sont les valeurs de l'indicateur à la date } t + n \text{ et } t$$

La valeur intermédiaire pour l'année $t+n$ est obtenue par la formule : $V_{t+n} = V_t * (1 + R)^n$

Pour les années 2020, 2025 et 2030, le même taux d'accroissement moyen annuel n'a pas été utilisé dans la plupart des cas. Pour certains cas, le rythme de progression entre les valeurs de la période ancienne et celle de la période récente a été considéré. Dans ce cas, la formule devient :

$$V_{t+n} = V_t * \left[1 + \left[R_2 + R_2 * \left(\left(\frac{R_2}{R_1} \right) - 1 \right) \right] \right]^n \quad \text{où}$$

R_2 et R_1 désignent les taux d'accroissement moyenne sur la récente et l'ancienne période.

Cette formule permet d'appliquer des taux d'accroissement différent sur deux périodes successives.

ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Au niveau de l'ODD 1, trois cibles intermédiaires ont été calculées à partir des données.

Pour l'indicateur « Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté », l'évolution des indicateurs de pauvreté sur la période est erratique. Pour ce faire, il a été retenu le taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2006-2011 avec une baisse de 0,7% qui a été appliquée à la période 2015-2020. Après 2020, nous avons fait l'hypothèse d'une baisse de 5% entre 2020 et 2030. Notons que la baisse la plus importante a été enregistrée entre 2006 et 2009, soit 2,1%.

Le second indicateur « Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays » combine toutes les formes de pauvreté. Pour cet indicateur, il a été utilisé le taux d'accroissement moyen annuel de la période 2009-2011 soit une baisse de 1,4%. Pour l'estimation de la cible en 2020, deux taux d'accroissement ont été utilisés. La baisse constatée entre 2009 et 2001 et une hypothèse d'amélioration de la pauvreté non monétaire à partir de 2018, puisqu'elle est en constante évolution contrairement à la pauvreté monétaire. De 2018 à 2020, un taux d'accroissement moyen annuel négatif, soit 5%. Après 2020, un taux d'accroissement moyen annuel de -5%.

Les activités du MCA-1 sur l'accès aux Titres Fonciers (TF) ont pris fin en 2011. Le nouveau compact n'a pas mis l'accent sur le foncier. Mais le gouvernement a créé l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier pour continuer le processus de délivrance des TF et a pris des lois dans ce domaine. Le processus d'enregistrement des actes d'acquisitions des parcelles/terres et domaine permettra d'assurer la continuité des activités de sécurisation des terres. A cet effet, il est prévu entre 2015 et 2020, un taux d'accroissement moyen annuel de 10% et un taux d'accroissement moyen annuel de 15% entre 2020 et 2025 et 20% entre 2025 et 2030. Etant entendu que les populations auront un intérêt pour la sécurisation de leurs parcelles, il faudra évaluer la capacité de l'Agence à traiter des demandes importantes au cours d'une année. C'est dans cette optique que le taux d'accroissement moyen annuel entre 2011 et 2015 (10%) a été maintenu pour la période 2015-2020.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 19 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 1

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	-0,021	0,026	0,007	-0,007	38,7	30,0	23,2	20,1
	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	0,340	0,030	0,088	-0,014	13,2	10,2	7,9	7,7
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale								
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base								100,0
	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs								100,0
	Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs	0,121	0,100	0,080		7,07	14,22	35,39	100,0

ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Au niveau de l'ODD 2, trois cibles intermédiaires ont été proposées.

Au niveau de la sécurité alimentaire, les estimations issues de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) ont été utilisées. Ainsi, le rythme de baisse de l'indicateur est de 1,7%. On fait l'hypothèse d'avoir une baisse du taux d'accroissement moyen annuel de 3% entre 2013 et 2020, 5% entre 2020 et 2025 et 7% entre 2025 et 2030.

Le taux d'accroissement moyen annuel sur la période a été utilisé. Sur les deux prochaines périodes, le taux d'accroissement moyen annuel sera de -5%, avec un taux de -3,5% entre 2020 et 2025. En effet, sur la période 2006-2014, une baisse de 2,9% a été enregistrée au niveau de la prévalence du retard de croissance et 7,5% au niveau de la prévalence de la malnutrition. Les baisses remarquées au cours de la période récente sont de 1,4% pour le retard de croissance et de 0,7% pour la malnutrition.

Les cibles projetées s'écartent des cibles présentées par le sectoriel surtout pour le retard de croissance. En 2020, la cible projetée par le Ministère de la Santé est de 15% contre 28,5%. Au niveau de la malnutrition, les cibles sont presque égales 2,5% contre 2,8% en 2020.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 20 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 2

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation								
	2.1.2 incidence de la pauvreté alimentaire								
	2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	-0,017	-0,027			8,9	6,9	4,8	
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	-0,072	-0,014	-0,029		28,5	23,8	18,4	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans	-0,113	-0,007	-0,075		2,8	2,4	1,8	
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière								
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires								

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Au niveau de l'ODD 3, il a été réalisé plusieurs projections ceci à cause de la disponibilité des données d'enquêtes de l'INSAE et des données de routine du Ministère de la Santé.

La première cible concerne le taux de mortalité maternelle. Sur la période 2006-2014, on a enregistré une baisse moyenne annuelle de 1,7%.

On fait l'hypothèse, qu'avec les réformes de ces dernières années au niveau du secteur santé, que le taux d'accroissement moyen annuel pour les années suivantes pourrait atteindre 2% sur la période 2011-2014 si une estimation de la mortalité maternelle était disponible en 2011. Ainsi, on pourrait envisager un taux d'accroissement moyen annuel de -2,5% entre 2014 et 2020 et -3% entre 2020 et 2025 et -3,5% entre 2025 et 2030. Ceci permet d'obtenir un taux de mortalité maternelle de 298 pour 100 000 naissances vivantes en 2020 et 214 pour 100 000 naissances vivantes en 2030, niveau largement supérieur à la cible prévue.

Au niveau de la « Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié », on a enregistré une baisse du niveau de l'indicateur sur la période récente 2011-2014 (2,8%) et sur la période 2006-2014 (0,1%).

On fait l'hypothèse, en dépit de la baisse du niveau de l'indicateur entre 2011 et 2014, d'espérer un taux d'accroissement moyen annuel de 1,5% entre 2014 et 2020 et 2% entre 2020 et 2025.

Concernant l'indicateur « Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) », on a constaté une augmentation entre 2011 et 2014 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 0,3% mais une baisse sur la période 2006-2011 de 0,8%. On peut penser à une baisse du taux d'accroissement moyen annuel de 0,5% entre 2014 et 2020 puis à 1% sur la période 2020 à 2025 et 1,5% sur 2025 à 2030. Ces hypothèses ont permis d'obtenir un niveau de l'indicateur en 2020 de 61% et 69% en 2030. Les cibles au niveau du Ministère de la Santé sont 74% en 2020 et 99% en 2030.

Sur la période couverte par les données, le taux de mortalité a fluctué. Ce qui a permis de constater une baisse de 10,9% du taux d'accroissement moyen annuel en 2006 et 2011 et une augmentation du taux d'accroissement moyen annuel de 18% entre 2011 et 2014. Par contre sur la période 2006-2014, on note une baisse du taux d'accroissement moyen annuel de 1%. Les hypothèses d'une baisse du niveau de mortalité des enfants en moyenne par an de 1% sur la période 2014-2020, 2% sur la période et 2,5% sur la période 2025-2030 ont été adoptées. Ces hypothèses ont été appliquées dans le cas de la mortalité néonatale et de la couverture vaccinale complète.

Au niveau de l'incidence de la tuberculose, l'hypothèse d'une baisse respective de 5% basée sur le scénario moyen (2011-2015) et 7,5% sur les deux périodes a été retenue. Cette même approche a permis d'obtenir au niveau de l'incidence du paludisme une baisse respective de 3% basée sur le scénario moyen (2011-2015) et 5% sur les deux périodes.

Pour les autres indicateurs où l'on ne dispose pas de données passées, les valeurs intermédiaires proposées par le sectoriel ont été retenues.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 21 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 3³

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle		-0,017			298	256	214	70
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	0,016	-0,028	-0,001		84	93	99	
	3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	-0,008	0,003	-0,004		61	64	69	
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	-0,109	0,180	-0,010		108	98	86	
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	-0,064	0,182	0,022		36	32	28	
	3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	0,004	-0,050	-0,017		42	45	48	
	3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans					1,4	0,7	0,1	
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes principaux groupes de population séronégatives								
	3.3.2 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives								
	3.3.3 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant								
	3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH								
	3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	0,200	-0,091	-0,003	-0,043	24	16	11	
	3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	0,025	-0,003	0,013	-0,030	13	10	8	
	3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants					17,6	16,4	15,2	

3

Il s'agit des cibles des structures sectorielles qui ont été reconduites.

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
	3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires (A désagrégé par MTN)								
	3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique					17,18	16,03	14,89	
	3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose					35,42	33,06	30,70	
	3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés					4,64	4,33	4,02	
	3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiasés					5,81	5,43	5,04	
	3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome								
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques								
	3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires					13,33	13,00	12,67	
	3.4.3 Létalité liée au cancer					3,56	3,47	3,38	
	3.4.4 Létalité liée au diabète					1,78	1,73	1,69	
	3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques					2,67	2,60	2,53	
	3.4.6 Létalité liée au suicide								
	3.4.7 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine								
	3.4.8 Taux de mortalité par suicide								
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	0,052	0,116	0,075		16,90	21,73	27,94	
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	-0,051	0,059	-0,011		17,36	15,69	12,14	

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Au niveau de l'ODD 4, l'exercice a été réalisé pour les trois indicateurs de scolarisation (primaire et secondaire) et pour les indices de parités fille/garçon et rural/urbain.

Le taux net de scolarisation a connu un accroissement moyen annuel de 1,8% sur la période 2006-2011 et 2,2% sur la période 2011-2014. Au regard de la constance du rythme d'accroissement moyen annuel sur les dix dernières années, il a été jugé acceptable de poser l'hypothèse d'un taux d'accroissement moyen annuel de 2% sur les dix prochaines années et 2,5% entre 2025 et 2030. Ainsi, avant 2030, le Bénin atteindra la cible de scolarisation au primaire pour tous les enfants ayant l'âge d'être scolarisé ; avec un niveau intermédiaire de 84,3% en 2020.

Pour l'indicateur « Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire », les mêmes hypothèses comme précédemment ont été adoptées.

En 2020, la parité fille/garçon sera atteinte pour le taux brut de scolarisation. Pour les autres indices de parités, les taux d'accroissement qui rendent mieux compte de l'évolution de l'indicateur ont été retenus.

Avec les fluctuations, le taux d'accroissement moyen sur la période jusqu'en 2025 a été appliqué et 5% sur la période 2025-2030.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 22 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 4

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture								
	4.1.2 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique								
	4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture								
	4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques								
	4.1.5 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture								
	4.1.6 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques,								
	4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire	0,018	0,022	0,019		84,3	93,1	100	100
	4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire					79,4	87,7	100	100
	4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire	0,019	-0,002	0,013					
	4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire	0,061	-0,005	0,031					
	4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire	0,058	-0,007	0,033		53,5	63,0	80,4	100
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi,	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication								
	4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC								
	4.4.3 Nombre de diplômés en formation professionnelle (CQM, CQP, AQP)								

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.4 Proportion d'étudiants en formation technique								
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	0,016	0,016	0,016		1,00	1,00	1,00	1
	4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	0,044	0,005	0,026		0,82	0,84	0,86	1
	4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	0,014	-0,075	-0,012		0,85	0,91	0,97	1
	4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	0,050	-0,016	0,020		0,67	0,74	0,82	1
	4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants								

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Au niveau de l'ODD 5, l'indice de la condition de la femme et la proportion de sièges occupés a été considéré.

En 2020, la valeur de l'indice de la condition de la femme sera de 0,62 contre 0,607 en 2015.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 23 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 5

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe								
	5.1.1 Indice de la Condition de la Femme par volet		0,0046	0,0046		0,62	0,64	0,65	1
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	-0,0609	-0,0378	-0,0494		9,19	11,73	14,97	50
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction								50

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Au niveau du taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, les valeurs intermédiaires proposées par le sectoriel ont été retenues. En revanche pour le taux de desserte, sur la période récente 2011-2014, on note un taux d'accroissement moyen annuel de 3,8%. On fait l'hypothèse d'un accroissement moyen annuel de 3,8% de la période récente 2011-2014. Cet accroissement pourra atteindre 5% en 2025 et 7% en 2030. Ainsi, le taux de desserte en milieu rural en 2020 sera de 55,2% contre 61% prévue par le sectoriel.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 24 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 6⁴

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité								100
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	0,030	0,081	0,053		88	95	100	100
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	0,068	0,038	0,004		55,2	70,4	98,7	100
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon								
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau								
	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles								
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)					60	80	100	

4

Il s'agit des cibles des structures sectorielles qui ont été reconduites.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Au niveau de l'accès à l'électricité, malgré la baisse de la proportion de la population ayant accès à l'électricité, l'hypothèse d'un taux d'accroissement moyen annuel de 1% a été posée. Ainsi, en 2020, 41% de la population aura accès à l'électricité.

Les cibles intermédiaires sur le taux d'électrification ont été gardées.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 25 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 7⁵

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	-0,018				40,78	42,86	45,05	100
	7.1.2 Taux d'électrification					41,7	52,8	63,9	
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson								
	7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage								

5

Il s'agit des cibles des structures sectorielles qui ont été reconduites.

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Au niveau du taux de chômage, nous avons constaté une baisse de 3,9% sur la période récente 2011-2015. L'hypothèse d'une baisse de 4% sur la période 2020-2030 a été retenue. Le taux de chômage projeté en 2020 est de 1,88%.

Au niveau du taux de sous-emploi, le taux d'accroissement moyen annuel sur toute la période a été utilisé.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 26 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 8⁶

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi		0,475	0,475					
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles								
	8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier								
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés								
	8.5.2 Taux de chômage	0,052	-0,039	0,010		1,88	1,54	1,26	
	8.5.3 Taux de sous-emploi visible	0,035	0,059	0,046		48,75	60,94	76,17	
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total								
	8.9.2 Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme								
	8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois								
	8.9.4 Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme								
	8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques					10	15	20	
	8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat								

6

Il s'agit des cibles des structures sectorielles qui ont été reconduites.

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Au niveau de l'ODD 9 des cibles ont été présentées. L'exercice a été possible pour les indicateurs dont-on dispose les données.

Au niveau de l'indicateur « Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin », on note un taux d'accroissement moyen annuel de plus de 5% avec une bonne cohérence entre les taux d'accroissement sur les périodes 2006-2011 et 2011-2014. La valeur de l'indicateur pour 2014 nous semble aberrante.

On fait l'hypothèse d'appliquer une augmentation similaire entre les deux périodes. Pour la période 2015-2020, le taux d'accroissement récent a été utilisé, et entre 2020-2030, le taux d'accroissement moyen annuel de la période récente a été augmenté de la proportion du rapport entre les taux d'accroissement de la période ancienne et récente. Ainsi, le taux d'accroissement moyen annuel appliqué serait :


$$R_{2020-2030} = R_{2011-2014} + R_{2011-2014} * [(R_{2011-2014} / R_{2006-2011}) - 1].$$

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 27 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 9⁷

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année								
	9.1.2 Indice d'état du réseau routier					60%	70%	80%	
	9.1.3 Trafic fret ferroviaire					50 000	65 000	75 000	
	9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	0,048	0,059	0,052		347 743	496 861	709 925	
	9.1.5 Trafic fret aérien	0,033	0,057	0,044		11 008	17 508	27 847	
	9.1.6 Transport marchandises au port					15 000 000	25 000 000	30 000 000	
	9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau								
	9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières					8%	7%	5%	
	9.1.9 Temps moyen de passage des marchandises au port								
	9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois					100% des communes du Bénin			
	9.1.11 Taux de pénétration de la RNT					50 % des communes du Bénin	100% des communes du Bénin		
	9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers								

7

 Il s'agit des cibles des structures sectorielles qui ont été reconduites.

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accr. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
	9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe								
	9.1.14 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe								
	9.1.15 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit								
	9.1.16 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens								
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant								
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total								
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche -développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB								
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants								

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Les effets des réformes dans le secteur de la justice ont permis d'avoir une baisse de la population carcérale en instance de jugement de 14%. Cette action permettra de maintenir les efforts à 7% de baisse du niveau de l'indicateur

Avec les investissements du MCA sur la période 2006-2011, ce qui permet d'avoir une baisse de 21%. Nous allons appliquer le taux d'accroissement de la période récente pour la période 2014-2020. Puis une baisse progressive car le rythme d'occupation de l'espace ira plus vite que le rythme de construction de TPI. Donc une baisse de 3% entre 2020 et 2025 et 2% entre 2025 et 2030.

Appliquer le taux d'accroissement récent entre 2014 et 2020, puis le taux d'accroissement moyen de la période entre 2020-2025 et ensuite le taux d'accroissement récente.

Le tableau suivant présente les différents taux d'accroissement obtenus ainsi que les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030.

Tableau 28 : Situation de cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 16

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accro. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent								
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation								
	16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation								
	16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans								
	16.2.5 Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire								
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus								
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	-0,033	-0,140	-0,074		1,32	0,90	0,61	
	16.3.3 Distance moyenne au TPI	-0,212	-0,037	-0,151		10,67	9,16	8,28	
	16.3.4 Ratio magistrat/habitant	-0,083	-0,002	-0,054	-0,067	66 821	50 719	50 189	
	16.3.5 Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part								
	16.3.6 Nombre de participation du Bénin aux opérations de maintien de la paix								
	16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure								
	16.3.8 Niveau de satisfaction du justiciable								

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Accr. ancienne	Accro. récente	Accr. sur la période	Scénario Moyen	2020	2025	2030	Cible ODD 2030
	16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits								
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents								
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents								
	16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé								
16.6 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)								
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante								
	16.6.3 Indice de perception de la gouvernance								
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge								
	16.9.2 Délai moyen de traitement des documents consulaires (actes d'état civil)								

5. Gestion des défis en lien avec le suivi des indicateurs des cibles prioritaires ODD

Cette section a pour objectif d'aider à la gestion des défis liés au suivi des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin. Les ODD représentent un programme exceptionnellement complexe de par la quantité et la qualité des indicateurs identifiés pour le suivi et l'évaluation des progrès vers l'horizon 2030. Or au Bénin comme dans les autres pays en développement, la capacité de production statistique est très limitée en raison des difficultés financières, logistiques, méthodologiques et humaines à mettre en place un système efficace de collecte des données (administrative et enquête auprès des ménages). Par ailleurs, l'identification des niveaux intermédiaires 2020, 2025 et 2030 pose d'énormes problèmes en raison de l'absence de l'historique des indicateurs retenus mais aussi de la qualité des données disponibles.

Le pays est donc confronté à plusieurs défis pour le suivi des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin. Les paragraphes ci-dessous présentent une analyse de cinq défis majeurs.

Contexte institutionnel : Il est marqué par l'élaboration du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui dispose d'un système de suivi indépendant du suivi des ODD (Unité Présidentielle de Suivi du PAG par secteur) malgré l'arrimage fait entre le PAG et les ODD. Les ministères sectoriels auront comme défis la mesure des progrès au niveau du PAG mais aussi au niveau des ODD. Le contexte est actuel est marqué par le tenue de la première session ordinaire du Conseil National de la Statistique (CNS) auquel participent tous les ministères sectoriels. La DGCS-ODD doit être membre du CNS afin d'être des grandes orientations en matière de production statistique au niveau national.

Mobilisation des ressources financières interne et externes : Les ressources financières sont au cœur du dispositif de suivi et évaluation des indicateurs des ODD. Le Bénin doit assurer la production de 168 indicateurs issus des 49 cibles prioritaires dont le système statistiques actuel ne produit pas 53 sur les 168 identifiés soit 38% des indicateurs retenus. La non-disponibilité des indicateurs chaque année et à temps se pose dans tous les ministères et au niveau de l'INSAE. Pallier cette insuffisance nécessite des ressources financières importantes afin de présenter la situation de référence et mettre en place le dispositif pour la production de ces indicateurs.

Le problème de financement de l'activité statistique se pose au niveau de toutes les structures productrices de statistiques au Bénin. Ce point a fait l'objet d'un point lors de la tenue de la session ordinaire du CNS de l'année 2017. Dans cette optique la mise en place du Fonds de développement de la statistique sera un facteur majeur pour assurer une meilleure production statistique.

Il faudra aussi noter le financement en sus des indicateurs dont un dispositif de collecte existe, ceux dont aucun dispositif ne permet de collecter.

Le diagnostic a montré que 49 indicateurs sur les 168 ne sont pas produits ou ne sont pas actualisés régulièrement à cause de l'insuffisance des ressources financières.

Il faudra aussi améliorer la capacité d'absorption des ressources (internes et externes) disponibles au niveau des structures.

Difficultés d'appropriation de certains indicateurs : Beaucoup d'indicateurs des ODD sont inconnus du dispositif de collecte des données dans les pays en développement. Pour certaines cibles, il paraît difficile d'identifier des indicateurs issus du dispositif actuel du système statistique national. Lorsqu'ils existent, ces indicateurs ne renseignent que les résultats d'activités.

Cette situation conduira à des Efforts importants au niveau des pays en développement pour élaborer des outils de mesure pertinents et fiables. Dans le cas du Bénin, 58 indicateurs sur les 145 (respectivement 21) issus du processus de priorisation ne peuvent pas être mesurés (ne sont pas produits alors qu'ils peuvent l'être) à partir du dispositif actuel.

Les difficultés pour le suivi des indicateurs ou pour la production se posent différemment au niveau des différents objectifs. Les objectifs 11 à 16 viennent en tête avec des contraintes au suivi et à la production des objectifs 12 à 15. Le tableau 29 présente les différentes contraintes liées à la production des indicateurs par ODD.

Efforts techniques et méthodologiques : Les indicateurs actuels du système statistique national présentent des limites du point de vue de la méthodologie et de la complétude des données. Ainsi, pour mieux appréhender la réalité, il est important de réaliser un audit de certains dispositifs de collecte administrative et d'enquête et d'actualiser les outils de collecte de l'information. Par ailleurs, le fonctionnement du CNS sera un facteur primordial dans l'adoption des méthodologies à travers la Commission de la Normalisation, des nomenclatures et des Codes (CNNC) du Conseil National de la Statistique.

L'analyse des contraintes liées à la production des indicateurs a permis de constater que 13 indicateurs ne sont pas disponibles à cause d'un problème méthodologique et 233 à cause d'un manque de source pour le calcul de l'indicateur.

Pour certains objectifs, il n'a pas été possible de collecter les indicateurs nécessaires pour dresser la situation de référence et ceci à cause de la non-maîtrise des aspects techniques et méthodologique du dispositif devant alimenter les indicateurs du secteur mais aussi de la compilation des données brute du secteur.

Tableau 29 : Contraintes liées à la production des indicateurs par objectifs de développement durable

Objectifs de Développement Durable	Contraintes à la production des indicateurs							Total
	Aucune	Manque de connaissances méthodologiques	Manque de sources de données pour surveiller et évaluer	Manque des outils technologiques/informatiques	Insuffisance des ressources financières	Manque de coordination parmi les organismes/parties prenantes	Autres	
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	4		2				0	6
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	5	1			1		0	7
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	9	3	4		11		3	30
ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	10	1	5		4		0	20
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	2		1				1	4
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	5		1		1		0	7
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	3				1		0	4
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8	1		1	2		0	12
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	7	3	7		3		0	20
ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	2						1	3
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	1	1	2		2	1	0	7
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables		1	3				0	4
ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions			1		5		0	6
ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable			1		4		0	5
ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité			2		9		0	11
ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	7	2	4	1	6	1	1	22
Total	63	13	33	2	49	2	6	168

Tableau 30 : Contraintes liées à la production des indicateurs par ministères sectoriels

Structures	Contraintes à la production des indicateurs							Total
	Aucun e	Manque de connaissances méthodologiques	Manque de sources de données pour surveiller et évaluer	Manque des outils technologiques/informatiques	Insuffisance des ressources financières	Manque de coordination parmi les organismes/parties prenantes	Autres	
INSAE	39	9	5		3		1	57
INSAE et MICA					1			1
INSAE et MJL		1						1
MAEC			1		2			3
MAEP	1				1			2
MAEP et INSAE						1		1
MCVDD			3		10			13
MCVDD et INSAE	1		1					2
MCVDD/INSAE			1		3			4
MDGLAAT-ANPC			1		1			2
MDN						1		1
MEEM-DGE					1			1
MEEM-DGEAU	3		1		1			5
MEF		1	1					2
MEMP			1		4			5
MENC	2		5					7
MESRS	3		1					4
MESRS et INSAE					1			1
MESTFP			3					3
MIC			1					1
MISP					6			6
MISP (DGP;DGGN;BPM);MJL (DPP);INSAE				1				1
MISP (OCPM)/MJL			2					2
MIT	4	2	2		1			9
MJL	3				3		1	7
MS-DPP	4		3		4		3	14
MS-PNLMT					6			6
MS-PNT					1			1
MTC	1			1				2
MTFPAS	2		1				1	4
Total général	63	13	33	2	49	2	6	168

Conclusion

Ce rapport permet d'obtenir un premier aperçu de la situation des indicateurs ODD au Bénin avec une couverture des données pas satisfaisante et servira à définir les appuis nécessaires au niveau des différents ministères pour rendre disponible les indicateurs identifiés au niveau national. Il met en évidence les investissements visant à renforcer la capacité statistique et qui sont importants à la mise en place d'un cadre des indicateurs ODD pour le Bénin. Ce document intervient dans un contexte où le pays s'apprête à élaborer sa troisième génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-3) couvrant la période 2018-2023.

Des efforts restent à faire pour adopter des méthodologies de calcul de certains indicateurs, investir pour renforcer la collecte des données et augmenter la capacité statistique des acteurs impliqués dans la production des indicateurs ODD.

Par ailleurs, il est important d'évaluer le dispositif actuel de production d'information au niveau des différents acteurs impliqués afin d'assurer la disponibilité d'information à temps et de bonne qualité pour le suivi des progrès des Objectifs de Développement Durable.

Annexe

Annexe

Annexe 1 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires par ODD 1

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2009	2011	2015
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	37,5	33,3	35,2	36,2	40,1
	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays		7,8	14	13,6	15,3
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale					
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base					
	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs					
	1.4.3 Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs	2,2	1,9		3	4,39

Annexe 2 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires par ODD 2

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2008	2010	2011	2013	2014	2015
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation							
	2.1.2 Incidence de la pauvreté alimentaire							22,7
	2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience		12		22,5	11		20,2
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	43,1	37	32			34	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans	8,4	4,7	5,2			4,5	
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière							120
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires							

Annexe 3 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires par ODD 3

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	397								347	
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	77,7					84,1			77,2	
	3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	60,5					58,2			58,8	
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	125					70			115	
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	32					23			38	
	3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	47					48			41,6	
	3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans										2,11
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes principaux groupes de population séronégatives										
	3.3.2 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives										
	3.3.3 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant									7,62	
	3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH										
	3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	31,8	34	44	55	34	37	34		31	31
	3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	13,86	14,9	12,1	13,1	16,1	15,7	17	14,8	16,9	15,5
	3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants										23,4
	3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires (A désagréger par MTN)										
	3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique										22,91
	3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose										47,23
	3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasis										6,18

	3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases											7,75
	3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome											
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques											
	3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires											15
	3.4.3 Létalité liée au cancer											4
	3.4.4 Létalité liée au diabète											2
	3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques											3
	3.4.5 Létalité liée au suicide											
	3.4.6 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine											
	3.4.7 Taux de mortalité par suicide											
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	7						9			12,5	
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	21,4						16,5			19,6	

Annexe 4 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires par ODD 4

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									90,4	
	4.1.2 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique									66,5	
	4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									48,3	
	4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques									60,2	
	4.1.5 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture										38
	4.1.6 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques,										10
	4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire	64,3					70,2			74,9	
	4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	65	66	61	65	64,07	64,3	71,5	76,8	70,5	79,2
	4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire	88,2					97		96,6		
	4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire	46,8					62,8				61,5
	4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire	33,9					44,9			44	
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication										
	4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC										
	4.4.3 Proportion d'étudiants en formation technique										
	4.4.4 Nombre de diplômés en formation professionnelle (CQM, CQP, AQP)										

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	0,87					0,94		0,97		
	4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	0,63					0,78				0,797
	4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	0,84					0,9		0,77		
	4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	0,51					0,65				0,609
	4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants			0,35	0,27	0,24	0,2	0,33	0,36	0,32	

Annexe 5 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 5

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe								
	5.1.2 Indice de la Condition de la Femme					0,596			0,607
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	10,8	10,8	10,8	10,8	8,4	8,4	8,40	7,2
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction								11,4

Annexe 6 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 6

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité										
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	53	52	53,8	56,8	58,5	61,41	63,43	67,01	72,21	84
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	44	46,5	49,9	55,1	57,2	61	63,7	65,7	68,2	45,8
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon										
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau										
	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles										
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)										35

Annexe 7 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 7

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité						41,8				38,8
	7.1.2 Taux d'électrification	24,1	24,7	25,6	26,5	27,4	27,9	28,2	29,2	31	33,18
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson										
	7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage										

Annexe 8 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 8

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi						3,7				17,5
	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	9.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles									
	8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier									6,5	
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés										
	8.5.2 Taux de chômage	2,1	0,9			1	2,7				2,3
	8.5.3 Taux de sous emploi visible	26,1	27			29,1	31				39
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total										
	8.9.2 Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme										
	8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois										
	8.9.4 Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme										
	8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques										0,54
	8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat										

Annexe 9 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 9

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année											
	9.1.2 Indice d'état du réseau routier											
	9.1.3 Trafic fret ferroviaire	56256	42556	14728	36553	104776	70341	257774	46197	36677/38677		
	9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	342617	371412	391200	399535	413202	432591	481389	475369	514390	260 555	
	9.1.5 Trafic fret aérien	5691	7573	7153	6757	6948	6698	6799,46	7814,13	8613,56	8353	
	9.1.6 Transport marchandises au port	5369144	6152416	6998390	6698365	6959355	6804632	7439306	8839019	10547445	9 374 127	
	9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau											
	9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières											9%
	9.1.9 Temps moyen de passage des marchandises au port											
	9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9.1.11 Taux de pénétration de la RNT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers											
	9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe											
	9.1.14 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe											
	9.1.15 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit											

	9.1.16 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens											
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant											
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total											
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB											
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants											

Annexe 13 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 13

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2008	2010
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe				
	13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes		1	5	46
	13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes				
	13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	3476	43000		680000
	13.1.5 Dégâts pour cultures détruites	5459 ha		15498 ha	
	13.1.6 Dégâts pour animaux décédés			3190	
	13.1.7 Dégâts pour infrastructures détruites	1396		16	

Annexe 14 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 14

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2011
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques	
	14.2.2 Superficie de zones économique marine	200 miles marin
	14.2.3 Plateau continental	3100 Km2
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	
	14.5.2 Superficie des aires marines protégées	27208 Km2

Annexe 15 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 15

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2000	2010
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières		
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées		
	15.1.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées		
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts		
	15.2.2 Proportion des espaces forestiers dégradés et restaurés ;		
	15.2.3 Proportion des écosystèmes forestiers gérés conformément à un plan d'aménagement participatif		
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées		
	15.3.2 Proportion du littoral proposé		
	15.3.3 Couverture des sols	83238 Km2	68407 Km2
	15.3.4 Productivité des terres		22129 Km2
	15.3.5 Stocks de carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol	2511567 Tonnes	2443869 Tonnes

Annexe 15 : Historiques des indicateurs retenus au niveau des cibles prioritaires de l'ODD 15

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime corporel ou une agression psychologique infligé par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent								
16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation											
16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation											
16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans											
16.2.5 Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire											82
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus										
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	3,9	4,2	4,5	3,7	4	3,3	2,9	2,7	2,1	6,9
	16.3.3 Distance moyenne au TPI	49,6	49,6	49,6	49,6	15,05	15,05	11,54	13,42	13,42	
	16.3.4 Ratio magistrat/habitant	105 191	104 272	112 031	92 747	65 489	68 097	63 537	72 525	67 669	
	16.3.5 Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part										
	16.3.6 Nombre de participation du Bénin aux opérations de maintien de la paix									6	
	16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure										

	16.3.8 Niveau de satisfaction du justiciable										70	
	16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits										1 127	
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents											
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents											
	16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé											
16.6 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)											
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante											
	16.6.3 Indice de perception de la gouvernance											
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge											84,8
	16.9.1 Délai moyen de traitement des documents consulaires (actes d'état civil)											

